**GÉORGIE**

**Déclaration de Mme Ana Doborjginidze**

**Conseiller de la Mission permanente**

**La 26ème session du Groupe de travail sur l'EPU**

**EPU d'Haïti**

Genève, 7 Novembre 2016

Merci Monsieur le Président,

Nous saluons chaleureusement la délégation d'Haïti et remercions le chef de délégation pour la présentation du rapport national.

Nous nous félicitons de la soumission du rapport à mi-parcours d'Haïti en 2014 concernant la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier EPU et encourageons en outre le gouvernement haïtien à suivre cette pratique. Nous reconnaissons les efforts de coopération avec les procédures spéciales et encourageons le gouvernement à émettre une invitation permanente aux titulaires de mandat spéciaux.

La Géorgie félicite le Gouvernement haïtien pour la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants.

La Géorgie recommande au Gouvernement haïtien:

* Premièrement D’accélérer le processus de ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;
* Deuxièmement D’envisager la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
* Troisièmement De prendre des mesures complémentaires pour adresser toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les femmes et les filles handicapées.

Nous souhaitons à la délégation d'Haïti la réussite de l'EPU.

​